

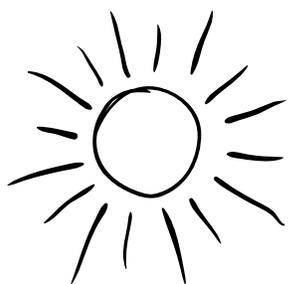
SAINT-CAMILLE EN BREF



La Municipalité est très heureuse de vous présenter l'édition de juillet 2025 du Saint-Camille en bref!

Bonne lecture!

JOURNÉES DE CANICULE



Par temps de canicule, la chaleur peut vite devenir insupportable, voire même dangereuse pour certaines personnes plus vulnérables.

Lors de ces chaudes journées, **nous souhaitons la bienvenue à nos citoyen.ne.s dans nos bureaux climatisés.** Venez prendre une pause au frais! Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour organiser une partie de cartes avec vos ami.e.s?

Durant les **périodes d'ouverture du bureau municipal** seulement.

FAIT-IL TROP CHAUD CHEZ VOUS?

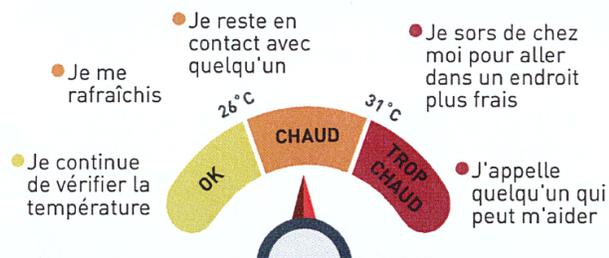
Le **Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie** (CIUSS Estrie), le **réseau d'Éclaireurs** et le **Conseil régional de l'environnement de l'Estrie** (CRE Estrie) ont développé des petites trousse destinées aux personnes sensibles à la chaleur. Elles sont composées d'un **thermomètre magnétique** ainsi qu'un **aide-mémoire** rappelant les symptômes associés à un excès de chaleur et de bonnes pratiques à appliquer selon la température.



Nous avons quelques trousse à distribuer.

Contactez-nous pour plus d'information :

819 828-3222, poste 105 | developpementesaint-camille.ca



LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ
Du lundi 21 JUILLET au vendredi 1^{er} AOÛT 2025



Merci de prévoir vos visites en conséquence. Bonnes vacances!

SÉANCE DU CONSEIL

7 juillet 2025

Prochaine séance : LUNDI 11 AOÛT 2025 | À 19 H au Centre Le Camillois

Administration et législation

- Adoption des **comptes à payer du mois de juin 2025** au montant de **153 710,31 \$**;
 - Inscription de trois membres du conseil au **congrès de la Fédération québécoise des municipalités**;
 - Dénonciation des **compressions budgétaires de 7,8 M\$** au **Centre de services scolaire des Sommets**;
 - Appui financier pour le **calendrier 2026** du **répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées** de la MRC des Sources pour un montant de **140 \$**;
 - Motion de remerciements à **Mme Ginette Rodrigue** pour ses **trente ans de service** comme surveillante d'élèves à l'**école primaire Christ-Roi**;
 - Adoption du **Règlement 2025-05** relatif aux **animaux**;
 - Adoption du **Règlement 2025-06** relatif à la **circulation** et aux **stationnements**;
 - Adoption du **Règlement 2025-07** concernant les **commerces** et **certaines activités économiques**;
 - Adoption du **Règlement 2025-08** relatif aux **nuisances**;
 - Adoption du **Règlement 2025-09** concernant la **paix** et l'**ordre** dans les **espaces publics**;
- Plus de détails à propos de ces règlements sont offerts dans les pages suivantes.*
- Avis de motion et dépôt du **projet de règlement 2025-10** modifiant le **Règlement de contrôle intérimaire 2024-05** interdisant toute demande d'utilisation du sol, d'opération cadastrale et de morcellement de lots fait par aliénation.

Sécurité publique, transport, voirie

- Octroi d'un mandat à l'entreprise **S-Air** pour finaliser la **prévention incendie sur le territoire**, sous forme d'une banque d'heures de **10 000 \$**, taxes en sus;
- Octroi d'un contrat à l'entreprise **Les Services EXP inc.** pour de la **surveillance des travaux de remplacement de ponceaux**, sous forme d'une banque d'heures pour un maximum de **12 500 \$**, taxes en sus.

Aménagement, urbanisme et développement

- Dépôt de la **liste des permis émis du mois de juin 2025**.



Il est possible d'obtenir une **copie des procès-verbaux des séances du conseil municipal** en vous adressant au **bureau municipal** ou en visitant la section « **Documents administratifs** » sous l'onglet « **Administration municipale** » du **saint-camille.ca**.

FAITS SAILLANTS

SUR L'ADOPTION DE RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS

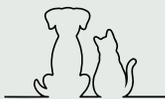
Les **règlements uniformisés** sont les mêmes pour l'ensemble du territoire de la **MRC des Sources** mis à part quelques articles qui ont été modifiés pour bien représenter la réalité de notre Municipalité. Il est possible de consulter les règlements en détail au **saint-camille.ca/reglements**.



Titre et objectif

Exemple de ce qu'on y retrouve

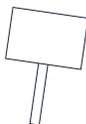
RÈGLEMENT 2025-05 RELATIF AUX ANIMAUX



L'objectif principal est de réglementer la possession et le comportement des animaux afin d'assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, tout en protégeant le bien-être animal.

- Types d'animaux autorisés
- Obligations des propriétaires ou gardiens
- Garde, élevage, hygiène et contrôle
- Animaux errants, malades ou dangereux
- Cruauté, batailles et nuisances
- Sanctions et amendes en cas de non-respect

RÈGLEMENT 2025-06 RELATIF AUX STATIONNEMENTS ET À LA CIRCULATION



L'objectif principal du règlement est de favoriser une circulation sécuritaire, fluide et ordonnée sur l'ensemble du territoire de la Municipalité du canton de Saint-Camille, tout en encadrant le stationnement des véhicules.

- Sécurité des usagers
- Bon fonctionnement des services municipaux
- Cohabitation des différents modes de transport
- Préservation des espaces publics et des zones naturelles
- Respect des règlements locaux (urbanisme, voirie, environnement)

RÈGLEMENT 2025-07 CONCERNANT LES COMMERCES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



L'objectif principal est d'encadrer l'exploitation de restaurants ambulants, de colportage, de sollicitations et d'autres activités commerciales ou événementielles temporaires afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la conformité réglementaire et l'harmonie avec la vie communautaire.

- Permis et autorisations (durée et emplacement)
- Installation des restaurants ambulants (équipements, certifications, gestion des huiles)
- Colportage (horaires, affichage, identification)
- Inspections et contrôles
- Sanctions et amendes en cas de non-respect

RÈGLEMENT 2025-08 RELATIF AUX NUISANCES



L'objectif principal est de maintenir un environnement sain, propre et agréable pour tous les citoyens.

- Lieux publics (bruits, déchets, affichage, animaux)
- Sécurité et entretien des bâtiments et terrains
- Prévention en lien avec les eaux stagnantes, espèces envahissantes, risques environnementaux
- Activités bruyantes (notamment durant la nuit)
- Alarmes, déneigement, travaux publics

RÈGLEMENT 2025-09 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE



L'objectif principal est d'établir des règles claires pour prévenir les comportements nuisibles ou dangereux et assurer la paix, la sécurité et le respect dans tous les espaces publics de la municipalité.

- Intoxication et consommation de drogues et d'alcool
- Urine ou défécation en dehors des lieux aménagés
- Refus de quitter une place publique ou privée
- Bruit excessif, rassemblements tumultueux, activités non autorisées
- Violence, possession d'armes ou autres objets interdits
- Obstruction des accès et violation des périmètres de sécurité liés à des interventions

INFORMATIONS MUNICIPALES

HORAIRE ESTIVAL

Lundi et mercredi :
18 h 30 à 20 h

Judi : 15 h à 17 h

Dimanche : 9 h 30 à 11 h 30

La bibliothèque sera **fermée**
du **21 juillet au 2 août** pour
les vacances.

819 286-8282

CET ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE



Venez découvrir le conte *On y va! haw êkwa!* dans le **sentier des contes extérieur** offert par le Club de lecture d'été TD.

Nous sommes heureux d'accueillir les jeunes fréquentant le **Service d'animation estivale** de façon régulière durant la saison estivale.

Prenez part à notre **campagne de financement** *J'achète un livre québécois* qui a lieu au mois d'août.

Enfin, le **3 août dès 10 h**, joignez-nous sur la **pelouse** devant la biblio pour un peu de **lecture sous le soleil**. Un moment pour soi, ensemble!

SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA RUE PROULX ET STATIONNEMENT INTERDIT



Afin d'**assurer la sécurité des usagers**, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur ce mois-ci pour ajouter des **zones de stationnement interdit** sur la **rue Proulx**.

En entrant sur la rue Proulx, il est maintenant interdit de stationner sur **tout le côté droit de la rue**, ainsi que **sur une distance de 200 mètres à gauche**. Des panneaux indiquant les zones de stationnement interdit ont été posés pour bien les identifier. Des sanctions pour le non-respect de la signalisation pourront être émises dès le mois prochain.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration et vous invitons à covoiturer ou à marcher depuis le village pour vous rendre sur la rue Proulx lors des moments de fort achalandage. Merci!

Pour nous joindre:

Municipalité du canton de Saint-Camille

819 828-3222 | info@saint-camille.ca | www.saint-camille.ca